



Indivision successorale comment en sortir

Par **AMBRE60**, le **29/03/2012 à 16:00**

Bonjour, je suis en indivision successorale depuis le décès de mon père en 96 ma mère est sous curatelle aggravée et me dois de l'argent sans reconnaissance de dette et son curateur ne veut pas mettre fin à l'indivision elle est également usufruitière et mes deux sœurs et mon frère ne veulent pas mettre fin à l'indivision. L'indivision se compose de plusieurs biens immobiliers et de liquidités. Que puis-je faire pour en partir ? Ai-je le droit de vendre mes parts à une tierce personne ? Car je doute que mon frère ou mes deux sœurs les rachètent. Merci pour toute réponse.

Par **amajuris**, le **29/03/2012 à 19:30**

Bonjour, selon un article du code civil sans doute le plus connu, nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut être toujours provoqué. Vous pouvez donc vendre vos parts dans l'indivision, les autres indivisaires ont un droit de préemption, mais la vente peut se faire à des étrangers à l'indivision. Seul souci c'est de trouver des acquéreurs pour acheter des parts d'indivision.